

# ASSURANCES

## QUELQUES SUGGESTIONS AUX AGENTS D'ASSURANCE-FEU

**Un avis de perte doit être envoyé promptement à la compagnie. Comme se fait le règlement.**

M. James Mitchell, gérant du département de ville de Kern Agencies, Ltd., Moose Jaw, Sask., donne quelques conseils aux agents concernant le règlement des pertes, dans le Kernal d'octobre.

"L'agent en général, dit-il, n'a pas beaucoup de cas d'incendie à régler dans l'année, et il peut, en conséquence, se montrer un peu hésitant sur la façon de procéder dans le cas où le feu vient visiter un de ses assurés.

"Je gagerais volontiers qu'il n'y a pas beaucoup d'agents qui aient étudié entièrement ou même lu, mot à mot, les conditions imprimées sur chaque police émise et je crois que ce serait d'un très grand secours pour l'agent s'il se documentait complètement sur toutes les conditions statutaires.

Voici quelques points qui devraient être suivis lorsqu'une perte se produit.

### Aviser les compagnies.

"Aviser chaque compagnie intéressée tout de suite, en donnant le numéro de la police, le nom de l'assuré, le jour et l'heure du sinistre et ses causes en autant qu'on puisse les déterminer. S'il y a destruction totale de la propriété, le dire à la compagnie; si ce n'est qu'une perte partielle, en faire part à la compagnie en en donnant l'estimation.

"J'ai vu des cas où des voyages dispendieux bien au-dessus de la réclamation ont dû être faits par des vérificateurs parce que la compagnie n'avait pas d'information suffisante pour juger convenablement du montant de la perte.

"Si la perte est légère, vous pouvez obtenir des instructions immédiates pour réparer le dommage, ce qui épargnera du temps, des ennuis et des pertes d'affaires pour le client." Le client appréciera ce service et ce sera peut-être là le moyen de vous aider à enlever la clientèle d'un "prospect" difficile.

### Le règlement.

"Demandez à l'assuré de séparer autant que possible le bien endommagé de celui qui ne l'est pas et d'étaler à l'examen du vérificateur, tout ce qui reste de la propriété endommagée. Les marchandises endommagées peuvent avoir une valeur marchande et devront en conséquence être mises en meilleure condition possible et préservées de tout autre dommage ultérieur. Si l'assurance dépasse la perte, les dépenses sont une charge contre la compagnie. Si l'assurance est moindre que la perte votre client épargne l'argent. Dans tous les cas, sauvegardez la propriété. Ce n'est que faire ce qui est correct et ce n'est que suivre les conditions que l'assuré a acceptées en signant la police.

"Après avoir apporté l'attention voulue au sauvetage de la propriété, faites un état détaillé de la perte, en clas-

sifiant chaque article sous les items de la police d'assurance. La déclaration que "la perte est plus forte que l'assurance" peut être vraie, mais elle ne saurait être acceptée par le vérificateur sans avoir les faits et les chiffres. Lorsqu'il est possible, il est bon de se procurer les livres de comptabilité, les feuilles de stock et les factures pour les soumettre à l'inspection du vérificateur.

"Ne laissez pas vos clients sous la fausse impression que toute compagnie d'assurance réputée envoie un vérificateur pour réduire la réclamation légitime au-dessous de la perte véritable et que le client doit faire une réclamation fictive et exorbitante de façon à obtenir un règlement juste. Cette malheureuse erreur a entraîné bien des plaigants à être suspectés dans leur réclamation. Une réclamation honnête, soigneusement faite et présentée de bonne foi, sera accueillie par la bonne compagnie d'assurance avec l'esprit le plus libéral possible.

## A LA QUATORZIÈME CONVENTION ANNUELLE DES ASSUREURS-VIE

"L'Economie", semble être la note dominante de la quatorzième convention annuelle de l'Association des présidents de compagnies d'assurances qui s'est tenue à l'hôtel Astor, à New-York, la semaine passée. Plusieurs endroits du Canada étaient représentés.

Cette convention constitue le soixante-quinzième anniversaire de l'assurance américaine. Il a été déclaré que les compagnies d'assurance qui comptaient trente millions d'assurés il y a neuf ans en comptent maintenant soixante millions. Le développement de cette forme de la prévoyance a été sans parallèle dans aucun pays.

En ouvrant la convention le président F. A. Howland, de Montpellier, déclara que l'assurance-vie était une institution essentiellement américaine. C'est aux Etats-Unis que les principes fondamentaux de son existence furent développés et appliqués.

Le président George I. Cochran, de la compagnie d'assurance Pacific Mutual, de Los Angeles, présenta des statistiques intéressantes. Les Américains ont pris pour huit milliards trois cent millions de dollars de nouvelles assurances-vie.

Le président des Etats-Unis, dit M. Cochran, a récemment conseillé à la nation de pratiquer l'économie. Les chefs des grandes entreprises commerciales conseillent à leurs patrons et à leurs employés de penser à l'économie et de la pratiquer. Les compagnies d'assurance-vie conseillent l'économie par l'achat de l'assurance-vie.

Le président H. Fiske, de la compagnie d'assurance Metropolitan, a donné des statistiques démontrant que les compagnies d'assurances-vie avaient fait leur part pour aider à la solution des problèmes du logement et du coût de la vie. Deux cent trente-deux millions de dollars ont été prêtés durant les dix premiers mois de l'année pour la construction dans les villes et les campagnes. Les hypothèques sur les immeubles constituent maintenant la plus grande partie des placements des compagnies d'assurance-vie. Elles se chiffrent à plus de deux milliards. C'est plus de 30 pour cent sur le total de l'actif des compagnies américaines.